



Bruxelles, le 20.2.2014
COM(2014) 86 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et
maritime**

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

UNE STRATEGIE EUROPEENNE POUR PLUS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI DANS LE TOURISME COTIER ET MARITIME

1. INTRODUCTION

En 2012, 534 millions d'arrivées de touristes ont été enregistrées en Europe, ce qui représente 17 millions de plus qu'en 2011 et 52 % du total des arrivées internationales au niveau mondial. Les recettes générées par le tourisme récepteur se sont élevées à 356 milliards d'euros, soit 43 % du total mondial¹. En 2013, le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'UE-28 a atteint un pic de 2,6 milliards, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2012². Le tourisme constitue une activité économique manifestement importante, notamment dans de nombreuses régions maritimes et côtières. Toutefois, le secteur subit les effets de l'économie mondiale en mutation, ce qui entraîne des changements notables dans le comportement des touristes et dans les pays d'origine.

Dans sa communication de 2010³, la Commission a annoncé une stratégie en faveur d'un tourisme côtier et maritime durable⁴. Le Parlement européen, le Conseil, le Comité des régions et le Comité économique et social européen ont accueilli favorablement cette proposition et ont souligné la nécessité de mener une action commune. La consultation publique organisée en 2012 a constitué une base solide pour une initiative spécifique de l'UE⁵.

En outre, la communication sur la croissance bleue adoptée en 2012⁶ a défini le tourisme côtier et maritime comme l'un des cinq domaines prioritaires pouvant engendrer une croissance et de l'emploi durables dans l'économie bleue. Dans son rapport de 2013 sur la croissance bleue⁷, le Parlement européen s'est félicité de ce cadre européen et a recommandé une série de mesures visant à stimuler le secteur et à soutenir le développement du tourisme durable dans les régions côtières.

Le secteur du tourisme se développe et le défi consiste à exploiter son potentiel de manière à produire des bénéfices économiques durables. La présente communication propose des réponses communes aux multiples défis, en vue de tirer parti des points forts de l'Europe et lui permettre de contribuer de manière substantielle aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

¹ Rapport annuel 2012 de l'OMT.
http://dtxq4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/pdf/annual_report_2012.pdf

² Base de données EUROSTAT (2013).

³ COM(2010) 352 final.

⁴ Le tourisme marin et balnéaire, les activités de croisière, la navigation de plaisance et les activités terrestres connexes entrent dans cette catégorie.

⁵ http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/tourism/index_en.htm

⁶ COM(2012) 494.

⁷ A7-0209/2013- 2012/2297 (INI).

2. UN SECTEUR DOTÉ D'UN POTENTIEL DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

L'Europe est un continent maritime dont le littoral s'étend de l'Arctique à la Méditerranée et de l'Atlantique à la mer Noire. Ses bassins maritimes et ses régions côtières constituent une source exceptionnelle de richesses naturelles et culturelles. Le tourisme côtier et maritime est l'activité maritime la plus importante d'Europe et il est étroitement lié à de nombreux autres secteurs de l'économie. Il emploie près de 3,2 millions de personnes, génère un total de 183 milliards d'euros en valeur ajoutée brute⁸ et représente plus d'un tiers de l'économie maritime. Sur neuf nuitées passées dans des établissements d'hébergement dans l'UE, plus de quatre le sont dans des zones côtières⁹. En 2012, le tourisme de croisière a généré à lui seul un chiffre d'affaires direct de 15,5 milliards d'euros et a employé 330 000 personnes; les ports européens ont accueilli 29,3 millions de voyageurs, soit une augmentation de 75 % par rapport à 2006¹⁰. La moitié des emplois et de la valeur ajoutée du tourisme côtier européen se situent en Méditerranée, mais les régions de l'Atlantique, de la mer Baltique et de la mer Noire affichent elles aussi des proportions élevées.

Les régions côtières, qui attirent plus d'un tiers de toutes les entreprises touristiques d'Europe, sont importantes pour la croissance et l'emploi, en particulier pour les jeunes, étant donné que 45 % des salariés du secteur du tourisme ont entre 16 et 35 ans¹¹. Toutefois, un grand nombre des petites et moyennes entreprises qui constituent ce secteur sont confrontées à de nombreux défis et ne peuvent pas exploiter seules ce potentiel de manière adéquate. Il est donc essentiel de s'attaquer aux difficultés transfrontalières au niveau de l'UE et de promouvoir la coopération et le partage des bonnes pratiques, notamment en encourageant les partenariats stratégiques transrégionaux et transnationaux. Il est nécessaire de disposer d'un cadre européen commun pour apporter une valeur ajoutée aux actions à tous les niveaux et aider à surmonter les difficultés.

3. DÉFIS ET NOUVEAU CADRE POUR LE TOURISME CÔTIER ET MARITIME EN EUROPE

Le présent chapitre se concentre sur les défis à relever et propose une stratégie qui sera mise en œuvre par la Commission, les États membres, les collectivités régionales et locales, les opérateurs privés et les autres parties prenantes pour améliorer la durabilité et la compétitivité du secteur.

3.1. Stimuler la performance et la compétitivité

Améliorer les informations

⁸ Study in support of policy measures for maritime and coastal tourism at EU level (ci-après «étude sur le tourisme maritime et côtier»), ECORYS, 2013

http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/documentation/studies/documents/study-maritime-and-coastal-tourism_en.pdf

⁹ Les zones côtières incluent les communes qui sont en bordure de mer ou dont la moitié du territoire est à moins de 10 km de la côte.

Base de données EUROSTAT (2012) – Nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique ventilées par régions côtières et non côtières - http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=tour_occ_ninatc.

¹⁰ Cruise Lines International Association (Association internationale des lignes de croisière), «The Cruise Industry», édition 2013. http://www.senato.it/application/xmanager/projects/leg17/attachments/documento_evento_procedura_commissione/files/000/000/632/Documentazione_Clia_Europe.pdf

¹¹ Base de données EUROSTAT (2012) - Personnes employées par groupe d'âge (NACE Rév. 2) - http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database#

Toute évaluation économique du secteur est entravée par l'absence de données ou par leur faible comparabilité, que ce soit au niveau local, au niveau des bassins maritimes ou au niveau européen. En dépit des progrès réalisés au cours de ces dernières années¹², il est nécessaire d'identifier les lacunes en matière de données et d'y remédier afin d'améliorer la planification et la gestion des destinations. Des indicateurs spécifiques sont nécessaires pour améliorer la cohérence et la comparabilité des statistiques relatives au tourisme côtier et maritime dans toute l'Europe et au-delà.

Faire face à la volatilité de la demande

La demande touristique¹³ fluctue considérablement en raison de l'évolution de la situation économique, financière et politique. Les dépenses moyennes par nuitée diminuent depuis le milieu des années 2000, et les dépenses annuelles devraient encore diminuer de 9 % entre 2011 et 2020. Cette tendance concerne les économies côtières dominées en particulier par les PME et les micro-entreprises¹⁴. Par ailleurs, la diminution des coûts de transport a renforcé la concurrence entre les côtes européennes et les destinations à bas coût dans le monde, contribuant ainsi à la volatilité de la demande. Les destinations locales perdent leur avantage comparatif et connaissent souvent des difficultés pour attirer aussi bien la demande traditionnelle que la nouvelle demande émergente au niveau mondial. La saisonnalité constitue un défi supplémentaire: les possibilités de bénéfices socio-économiques se concentrent en grande partie sur les mois d'été, de nombreuses entreprises locales étant fermées le reste de l'année. Il est donc nécessaire d'établir des stratégies spécifiques s'appuyant sur des politiques et des produits novateurs et attractifs afin d'exploiter le potentiel que représentent les touristes qui peuvent voyager pendant la basse saison.

Le secteur pourrait s'adapter à l'évolution démographique et développer son offre pour attirer le nombre croissant de personnes âgées¹⁵. Les visiteurs non européens qui choisissent la basse saison pour partir en vacances offrent également un potentiel considérable, et la Commission a récemment révisé le code des visas et proposé de simplifier les procédures pour les voyageurs non européens¹⁶. En outre, la problématique du tourisme côtier et maritime devrait être abordée dans le cadre des initiatives en cours «Séniors» et «Accessibilité»¹⁷ et du projet «Destinations européennes d'excellence»¹⁸. Il serait également possible de développer des initiatives de communication et de promotion ciblant certains pays non européens.

Remédier à la fragmentation du secteur

¹² Règlement (UE) n° 692/2011 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques européennes sur le tourisme.

¹³ Cette demande est mesurée en nombre d'arrivées locales et internationales.

¹⁴ Étude sur le tourisme maritime et côtier.

¹⁵ 128 millions d'habitants de l'UE ont entre 55 et 80 ans.

Base de données EUROSTAT (2012) - Population au 1^{er} janvier, ventilée par sexe et par groupes d'âge avec des intervalles de cinq ans

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database#

¹⁶ COM(2012) 629.

¹⁷ Ces initiatives promeuvent les partenariats entre les secteurs public et privé afin que certains groupes clés tels que les jeunes ou les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les familles à faibles revenus puissent voyager, en particulier pendant la basse saison.

¹⁸ http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/eden/index_fr.htm

En raison de la crise économique qui persiste, la plupart des PME du secteur du tourisme ont un accès limité, voire inexistant, au crédit pour les investissements et l'innovation¹⁹. De plus, les régions côtières connaissent souvent des difficultés pour créer et exploiter pleinement les bénéfices économiques générés par le tourisme de croisière, bien que la pression pour investir dans les infrastructures portuaires et préserver l'environnement soit de plus en plus forte.

Cette situation est partiellement due au fait que les entreprises des bassins maritimes de l'UE n'utilisent pas suffisamment les synergies, ce qui entraîne une fragmentation et des bénéfices économiques limités. Il est essentiel que les États membres, les régions et les parties prenantes échangent leurs bonnes pratiques. Il est nécessaire de promouvoir la coopération entre les établissements de recherche, les musées, les entreprises du secteur du tourisme et d'autres parties prenantes pour mettre au point des produits innovants et durables qui répondent aux attentes des visiteurs.

La Commission:

1. s'efforcera de combler les lacunes en matière de disponibilité des données relatives au tourisme, notamment en ce qui concerne le tourisme côtier et maritime;
2. mettra davantage l'accent sur la dimension côtière et maritime, le cas échéant, dans les initiatives touristiques de l'UE, et notamment dans les campagnes de promotion et de communication;
3. favorisera un dialogue paneuropéen entre les organisateurs de croisières, les ports et les acteurs du tourisme côtier;
4. soutiendra le développement des partenariats transnationaux et interrégionaux, des réseaux²⁰, des regroupements et des stratégies de spécialisation intelligente.

La Commission invite les États membres, les autorités régionales et locales et le secteur du tourisme dans son ensemble à:

- s'engager à créer des réseaux, des groupements et des stratégies de spécialisation intelligente et à y participer activement;
- développer des formules plus ciblées destinées à des marchés spécifiques, tels que les personnes âgées ou les personnes handicapées.

3.2. Promouvoir les compétences et l'innovation

Investir dans le capital humain est une condition nécessaire à une croissance durable et compétitive; toutefois, le secteur n'attire pas suffisamment de personnel qualifié. Cette situation est principalement due au caractère saisonnier de l'emploi et à l'absence de perspectives d'évolution de carrière. L'éducation et la formation devraient être utilisées pour adapter l'offre de compétences à la demande du marché du travail. La Commission a mis en place plusieurs initiatives pour soutenir cet objectif: sur le portail EURES, il y aura une rubrique «emploi bleu» avec des informations destinées aux demandeurs d'emploi et aux

¹⁹ Étude sur le tourisme maritime et côtier.

²⁰ Par exemple, le réseau Enterprise Europe Network.

Une étude sur les perspectives de création de groupements en Méditerranée a été lancée à l'automne 2013.

employeurs²¹; il est prévu de dresser, pour le printemps 2014, une carte des besoins en compétences et en formation dans les services touristiques qui fournira un cadre commun pour le secteur, lié au cadre européen des certifications et au système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels²².

Des politiques de formation mieux ciblées intégrant les besoins du secteur dans les programmes de l'UE permettent de former un personnel multilingue, bien qualifié et au service de la clientèle. Le nouveau programme Erasmus+ financera des partenariats stratégiques transnationaux entre des établissements et organisations d'enseignement, de formation et de jeunesse. De nouveaux programmes d'étude adaptés à ses besoins et des formes novatrices d'enseignement et de formation professionnels profiteront au secteur qui est invité à participer et à coopérer avec les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des «alliances de la connaissance».

Dans le domaine de la navigation de plaisance, les compétences demandées aux skippers diffèrent entre les États membres, ce qui limite le développement transfrontalier et se répercute sur le marché du travail dans le secteur nautique. En outre, les obligations en matière de qualifications et d'équipements de sécurité varient considérablement d'un État membre à l'autre, limitant ainsi la mobilité et l'accès au marché. La compétitivité des petites entreprises du tourisme côtier et maritime sur un marché de plus en plus mondialisé pourrait être améliorée par une utilisation maximale des technologies de l'information. Les outils existants, comme les TIC et le portail des entreprises du tourisme²³, pourraient améliorer la visibilité, promouvoir l'innovation et soutenir le repositionnement des entreprises.

La Commission:

5. évaluera la nécessité d'une action de l'UE en ce qui concerne les qualifications demandées aux skippers professionnels et aux navigateurs de plaisance²⁴;
6. évaluera la nécessité d'une action de l'UE en ce qui concerne des dispositions relatives aux équipements de sécurité pour le tourisme nautique;
7. encouragera les systèmes de gestion novateurs au moyen des TIC²⁵ et du portail des entreprises du tourisme.

La Commission invite les États membres et les autorités régionales et locales à:

- encourager la connectivité à internet et promouvoir les outils de marketing électronique;
- promouvoir les services de traduction pour les cartes, les dépliants et les informations logistiques.

La Commission invite le secteur à:

²¹ <https://ec.europa.eu/eures/>

²² http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/ecvet_en.htm

²³ http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/ict/index_fr.htm

²⁴ La formation des gens de mer pour les navires de passagers en vertu de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille ne s'applique pas aux skippers.

²⁵ Parmi les outils informatiques concrets disponibles figurent l'observatoire virtuel du tourisme (http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/vto/index_fr.htm); la plateforme TOURISMLink (<http://www.tourismlink.eu/tourism-link/>) et la plateforme eCalypso (<http://www.ecalypso.eu/steep/public/index.jsf>)

- participer activement aux activités de promotion des compétences et de la formation;
- investir dans des initiatives de contrôle de qualité pour les produits et le personnel du secteur du tourisme;
- créer et promouvoir des cours en ligne ouverts pour remettre à niveau ou réorienter les compétences dans le domaine du tourisme côtier et maritime.

3.3. Renforcer la durabilité

Lutter contre la pression qui s'exerce sur l'environnement

Le tourisme dépend d'un environnement sain et de l'utilisation durable des ressources naturelles; toutefois, les activités se concentrent souvent dans des zones déjà densément peuplées, ce qui provoque une importante augmentation de la demande d'eau, une hausse du volume de déchets et des émissions provenant du transport aérien, routier et maritime pendant les périodes de pointe et un risque accru d'imperméabilisation des sols et de dégradation de la biodiversité (en raison du développement des infrastructures), d'eutrophisation et d'autres pressions. Les zones faiblement peuplées et les zones sauvages peuvent également être touchées. En outre, les conséquences du changement climatique exacerbent les pressions exercées sur ces zones et pourraient modifier la répartition géographique et saisonnière des flux touristiques.

Le réseau Natura 2000 de l'UE protège les habitats côtiers et marins vulnérables qui, s'ils sont bien gérés, peuvent fournir d'importantes possibilités de loisirs et contribuer à la croissance durable et à l'emploi. Au titre de la législation de l'UE, telle que la directive-cadre sur l'eau et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», les États membres sont tenus de garantir le bon état des eaux côtières et marines, condition préalable à la prospérité du tourisme. La gestion intégrée des zones côtières et la planification de l'espace maritime contribuent à garantir le développement durable et le développement de l'infrastructure verte²⁶, grâce à une planification intelligente et à la coopération entre les pouvoirs publics et les partenaires publics et privés²⁷. Le «Wales Coast Path», un sentier de 1 400 km le long du littoral gallois fréquenté par 2,82 millions de touristes en 2012 et qui a généré des revenus de 32 millions de livres sterling en un an²⁸, en constitue une bonne illustration. L'écotourisme²⁹ est une bonne occasion de développer des produits qui attirent les voyageurs sensibilisés à l'écologie, qu'il s'agisse de l'offre de produits locaux ou de modèles d'exploitation et de pratiques respectueux de l'environnement.

Le secteur peut parfaitement mesurer et suivre ses propres résultats en matière de durabilité à travers des initiatives telles que le label écologique de l'UE ou le système de certification

²⁶ L'infrastructure verte a trait aux structures spatiales des zones naturelles et semi-naturelles.

²⁷ <http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/>

²⁸ COM(2013) 133 final.

²⁸ <http://www.bbc.co.uk/news/uk-wales-25096911>

²⁹ <http://www.ecotourism.org/book/ecotourism-definition>

Travelife³⁰. Les systèmes de management environnemental sont reconnus pour réduire les flux de déchets, améliorer l'efficacité opérationnelle et économiser de l'argent³¹. Le système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne (EMAS)³² prévoit déjà des indicateurs spécifiques pour le secteur du tourisme, et d'autres indicateurs pourraient être mis au point dans le cadre du système pilote d'indicateurs touristiques européens³³.

Deux propositions législatives récentes de la Commission³⁴ prévoient des mesures pour lutter contre les émissions des bateaux de plaisance. En outre, les navires, en ayant recours au réseau électrique du littoral lorsqu'ils sont à quai, pourraient réduire sensiblement la consommation de carburants, le bruit et les émissions atmosphériques. À ce jour, toutefois, seul un petit nombre de ports européens ont investi dans cette technologie; il faudrait continuer à explorer et à promouvoir la fourniture d'électricité et l'intégration dans des réseaux énergétiques intelligents.

La Commission:

8. favorisera l'écotourisme, en utilisant les indicateurs du système de management environnemental et d'audit de l'Union et du label écologique de l'UE et encouragera l'établissement de liens avec d'autres actions en matière de durabilité;
9. encouragera la mise en œuvre du protocole de la convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée des zones côtières et de la recommandation du Conseil correspondante et promouvra la planification de l'espace maritime et l'infrastructure verte, afin de garantir le développement durable des zones côtières de l'UE;
10. promouvra des stratégies en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi que de déchets marins pour soutenir le tourisme côtier et maritime durable.

La Commission invite les États membres, les régions, le secteur et les autres parties intéressées à:

- mettre en œuvre la recommandation et le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières;
- élaborer des lignes directrices relatives à la réduction au minimum des incidences sur la biodiversité et au renforcement des effets bénéfiques des activités de loisirs et du tourisme dans les zones protégées;
- développer l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières;
- améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, la prévention et la gestion des déchets et de la pollution dans les zones touristiques et par les opérateurs;
- promouvoir le système de management environnemental et d'audit de l'Union et mettre en œuvre des approches fondées sur les meilleures pratiques de management environnemental et sur l'infrastructure verte;

³⁰ http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/index_en.htm
<http://www.travelife.org/Hotels/home.asp?p=1>

³¹ Une étude réalisée sur des hôtels en Espagne ([Cornell Hospitality Quarterly, August 2012](#)) a montré que les établissements utilisant des systèmes de management environnemental sont plus rentables.

³² http://ec.europa.eu/environment/emas/about/index_en.htm

³³ http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/sustainable-tourism/indicators/index_en.htm. Il s'agit d'un outil servant à mesurer et à suivre les performances des destinations en matière de tourisme durable.

³⁴ COM(2011) 456 final et COM(2013) 18 final.

- promouvoir l'utilisation du réseau électrique du littoral et la fourniture d'installations portuaires;
- promouvoir les mesures d'utilisation rationnelle de l'eau figurant dans le plan pour l'eau³⁵.

La Commission invite le secteur et les autres parties intéressées à:

- développer et promouvoir l'écotourisme et d'autres produits touristiques durables;
- mettre en œuvre les mesures d'utilisation rationnelle de l'eau figurant dans le plan pour l'eau;
- participer activement à des projets qui réduisent les déchets, les émissions, les déchets marins, l'utilisation des ressources naturelles ainsi qu'à la récupération et au recyclage de l'eau et des déchets.

Promouvoir une offre innovante, durable et de grande qualité

L'évolution de la demande exige des produits attrayants et durables qui proposent des expériences uniques et personnalisées. Toutefois, il est fréquent que des sites ou des éléments potentiellement intéressants ne soient pas présentés de manière attrayante ou ne fassent pas l'objet d'une promotion attractive ou ne soient pas associés de manière adéquate à d'autres offres de tourisme côtier. Le secteur devrait développer de nouveaux produits qui mettent en avant l'attractivité et l'accessibilité de l'archéologie côtière et marine, du patrimoine maritime, du tourisme sous-marin, des activités du tourisme gastronomique et œnologique, etc. Le projet «Odyssea»³⁶ qui valorise le potentiel économique du tourisme côtier, les itinéraires culturels maritimes et les activités originales relatives à la navigation de plaisance à travers un réseau d'infrastructures côtières novatrices et d'anciennes routes maritimes en constitue un bon exemple.

L'intérêt croissant du public pour les sports aquatiques, tels que la pêche récréative, la navigation, la planche à voile et la plongée, offre de nouvelles possibilités et peut contribuer à remédier au problème de la saisonnalité car ces activités ne dépendent pas de la haute saison. Le développement de la navigation de plaisance impose que les ports de plaisance soient sûrs et accessibles, mais des problèmes subsistent en raison de l'absence de postes d'amarrage et de services appropriés pour les personnes à mobilité réduite. Des initiatives telles que le «réseau du tourisme nautique»³⁷ ou le projet «Sail West»³⁸ dont l'objectif est de créer un centre d'excellence d'activités de loisirs nautiques avec des itinéraires qui relient les comtés maritimes d'Irlande, d'Irlande du Nord et de l'Ouest de l'Écosse pourraient servir d'inspiration pour créer d'autres réseaux dans le secteur nautique.

En situation de concurrence, la qualité du service est un élément qui fait la différence. Il est donc important de veiller à ce que les touristes puissent s'appuyer sur des services de grande qualité dans toute l'UE et que cette qualité soit évaluée de manière cohérente. La récente

³⁵ Le plan pour l'eau a pour objectif d'intégrer la politique de l'eau dans les autres politiques.
<http://ec.europa.eu/environment/water/blueprint/>

³⁶ www.odyssea.eu

³⁷ www.nautical-tourism.eu.

³⁸ <http://malinwaters.com/about>; financé par INTERREG IV A, il fournit une aide financière à une série de projets de développement dans les ports.

proposition sur les principes de qualité du tourisme européen vise à améliorer la sécurité des consommateurs et à renforcer leur confiance dans les services touristiques³⁹.

Insularité et éloignement – possibilités offertes par les contraintes géographiques

Les îles et autres destinations lointaines présentent un handicap supplémentaire en matière d'accessibilité et dépendent dans une large mesure des liaisons maritimes. Cette situation pose des problèmes tels que les coûts de transport, la saisonnalité et les connexions avec le continent et/ou les sites environnants, ce qui a une influence sur l'attractivité pour les visiteurs et les salariés du secteur du tourisme. La connaissance des problèmes est souvent insuffisante pour concevoir des solutions appropriées. Toutefois, ces sites devraient être développés parce qu'ils offrent des possibilités d'emploi dans des zones où les autres activités économiques sont souvent limitées.

La Commission:

11. encouragera la diversification et l'intégration des destinations côtières et intérieures présentant un intérêt, notamment grâce aux itinéraires thématiques transnationaux comme les itinéraires culturels et religieux ou d'anciennes voies commerciales⁴⁰;
12. commandera une étude sur la manière d'améliorer la connectivité des îles et établira des stratégies touristiques innovantes pour les îles (éloignées);
13. commandera une étude visant à recenser les pratiques innovantes pour le développement des ports de plaisance.

La Commission invite les États membres, les autorités régionales et locales et le secteur à:

- développer le tourisme fondé sur le patrimoine culturel, les parcs archéologiques sous-marins (sur la base des travaux réalisés par l'UNESCO) et le tourisme axé sur la nature et la santé dans les régions côtières;
- utiliser les stratégies nationales et régionales afin de garantir la cohérence des offres touristiques et une meilleure accessibilité des îles et des sites éloignés;
- développer des pratiques innovantes pour régénérer et réutiliser les infrastructures maritimes existantes.

La Commission invite le secteur à:

- développer un réseau spécifique des acteurs du tourisme maritime et notamment les organisateurs de circuits touristiques.

3.4. Maximiser le financement disponible de l'UE

Le cadre financier de l'UE pour 2014-2020 et d'autres instruments de l'UE financent la planification et la mise en œuvre de projets, donnant ainsi une impulsion au développement durable du secteur. Les États membres et les régions sont invités à établir des stratégies pluriannuelles nationales et/ou régionales pour développer le tourisme côtier et maritime

³⁹ COM(2014) final.

⁴⁰ Par exemple, dans l'accord de gestion conjointe entre le Conseil de l'Europe et la Commission, en promouvant les itinéraires culturels et religieux.

durable et garantir la cohérence avec leurs accords de partenariat et leurs programmes opérationnels.

Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI)

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) peut cofinancer des investissements en matière de tourisme durable au titre de plusieurs objectifs thématiques liés à la recherche et à l'innovation, à l'accès aux TIC et à leur utilisation, à l'entrepreneuriat, à la croissance et à la compétitivité des PME, à l'efficacité énergétique et à l'utilisation d'énergies renouvelables, à l'adaptation au changement climatique, au développement du patrimoine culturel et naturel ou à l'emploi et à la mobilité professionnelle. L'investissement dans les infrastructures est limité au tourisme culturel et durable à petite échelle. Au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne», le FEDER peut promouvoir l'échange de bonnes pratiques, les réseaux transnationaux et le groupement d'entreprises, les stratégies communes en faveur du tourisme durable, de la culture et du commerce transfrontalier.

Le tourisme côtier et maritime peut également bénéficier de financements provenant de plusieurs nouveaux fonds de l'UE dans le cadre de projets multisectoriels axés sur l'innovation, par exemple au titre du développement urbain intégré (Fonds européen de développement régional), au titre du développement durable des zones dépendantes de la pêche (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) et au titre du développement rural (Fonds européen agricole pour le développement rural). Ces projets peuvent inclure le financement du Fonds social européen pour soutenir la création d'emplois, l'adaptation professionnelle, la formation et le renforcement des capacités.

Recherche, innovation et compétitivité

«Horizon 2020» est l'instrument financier qui met en œuvre la stratégie de l'UE en matière de recherche et d'innovation pour la période 2014-2020. La croissance bleue a été définie comme l'un des domaines prioritaires; une aide spécifique est prévue pour les PME qui souhaitent développer et utiliser des solutions innovantes, en particulier dans le tourisme côtier et maritime.

Le programme-cadre COSME 2014-2020 a pour objectif de renforcer la compétitivité des PME. Ses objectifs principaux pour le tourisme sont d'augmenter la demande (en particulier pendant la basse saison), de diversifier l'offre et les produits, d'améliorer la qualité, la durabilité, l'accessibilité, les compétences et l'innovation ainsi que les informations socio-économiques relatives au secteur et de promouvoir l'Europe comme un ensemble de destinations touristiques uniques, durables et de grande qualité.

Éducation, formation et culture

Le programme «Europe créative» (2014-2020) offre des synergies possibles avec le tourisme culturel et le tourisme vert, y compris le patrimoine côtier et maritime. Le programme Erasmus+ (2014-2020) pourrait être bénéfique pour le secteur en termes d'employabilité, de nouveaux programmes d'études pour le secteur et de formes innovantes d'enseignement et de formation professionnels.

Le financement de LIFE+ sera relancé en 2014 et devrait contribuer à soutenir les objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité. Il présente de nombreuses possibilités pour financer des projets novateurs ayant trait au tourisme côtier et marin, notamment en ce qui concerne l'aide à l'utilisation rationnelle des ressources. La proposition relative au 7^e programme d'action de l'UE pour l'environnement (jusqu'en 2020) et les objectifs de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce phénomène sont axés sur des secteurs d'infrastructures, comme l'énergie et les transports, mais aussi sur des aspects spécifiques liés au tourisme côtier et maritime. En outre, la Banque européenne d'investissement propose des financements aux PME pour qu'elles réalisent des investissements dans le tourisme et/ou les régions de convergence.

La Commission:

14. élaborera un guide en ligne donnant une vue d'ensemble des principales possibilités de financement disponibles pour le secteur (en particulier pour les PME).

La Commission invite les États membres et les régions à:

- élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales/régionales en matière de tourisme côtier et maritime et des projets à inclure dans les programmes opérationnels;
- instaurer une coopération transfrontalière en ce qui concerne les stratégies susmentionnées et les échanges de bonnes pratiques;
- utiliser de manière efficace et efficiente les fonds disponibles.

4. INTÉGRATION DES POLITIQUES DE L'UE AYANT UNE INCIDENCE SUR LE TOURISME CÔTIER ET MARITIME

La plupart des politiques et activités économiques européennes ont une influence directe ou indirecte sur le tourisme côtier et maritime, qui peut être un moteur de la croissance économique.

Par conséquent, la Commission veillera à ce que le tourisme côtier et maritime soit inclus dans d'autres politiques de l'UE telles que la connectivité informatique, les transports durables, les questions de sécurité et la libre circulation des travailleurs. Certains aspects transversaux tels que la protection de l'environnement, le développement régional, la formation, la protection des consommateurs et les politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce phénomène seront également pris en compte.

En outre, les stratégies macrorégionales pour la mer Baltique et l'Atlantique et la stratégie macrorégionale adriatico-ioniennne promeuvent une forte économie touristique et coordonnent les ressources régionales, de l'UE et des pays tiers dans l'intérêt de tous. Les liens avec la politique européenne de voisinage, la synergie de la mer Noire, la stratégie pour la région du Danube et la politique en matière de dimension septentrionale seront étudiés à l'avenir.

5. CONCLUSION

Le tourisme côtier et maritime a besoin d'un cadre politique ambitieux. La Commission, les États membres, les autorités régionales et locales, l'industrie du tourisme et les autres parties intéressées doivent prendre des mesures ciblées qui soient cohérentes avec les politiques de l'UE ayant une incidence sur ce secteur.

La Commission assurera un suivi régulier de ce processus pour garantir l'application des mesures. Elle informera ensuite le Parlement européen, le Conseil, le Comité économique et social européen et le Comité des régions et évaluera les résultats.